

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n° 2012-06

| | | |
|-------------------|---|------------------|
| Date : 27/02/2012 | Inventaire National du Patrimoine Géologique à Mayotte | Vote : unanimité |
|-------------------|---|------------------|

L'inventaire du patrimoine géologique a pour objectif :

- d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ,
- de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées,
- de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale,
- d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection,
- d'assurer un bon état de conservation de l'ensemble des sites.

Il permettra aussi de définir et de mettre en place une protection, une gestion et une valorisation adaptée du patrimoine géologique. L'inventaire du patrimoine géologique constituera une référence nationale intégrée dans le SINP.

La DEAL envisage en 2012 de préparer le programme opérationnel à engager en 2013 (partenariat avec le BRGM à étudier et co-financement à rechercher compte tenu du contexte budgétaire). Il conviendra d'installer la Commission Départementale du Patrimoine Géologique (CDPG), qui est en principe présidée par un membre du CSPN.

Le CSPN propose un membre du CSPN pouvant assumer cette fonction à savoir M. Abdou-Anziz Ben Youssouf. S'il venait à se désister, le CSPN propose trois autres personnes :

- Anil AKBARALY, Responsable du suivi de la ressource en eau, DEAL de Mayotte
- Philip MERINE, membre du CSRPN de La Réunion
- Nicolas VILLENEUVE, Laboratoire GéoSciences à l'Université de La Réunion

Avis n°2012-06 :

L'avis du CSPN confirme son souhait de voir se développer cet inventaire. Le CSPN propose M. Abdou-Anziz Ben Youssouf pour présider la Commission Départementale du Patrimoine Géologique (CDPG). S'il venait à se désister, trois autres candidats sont proposés.

Le Président du CSPN



Chamssidine Houlam